



*Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale*

---

## **Note conceptuelle**

### **Atelier de partage et de réflexion/sensibilisation sur les Directives Volontaires visant à assurer une pêche artisanale durable dans un contexte de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.**

#### **1. Introduction**

Les directives Volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans un contexte de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté sont un ensemble d'accords internationaux portant sur la gestion et le développement de la pêche artisanale durable.

La 29<sup>e</sup> session du Comité des pêches de la FAO (COFI) qui s'est tenue en février 2011 a recommandé qu'un instrument international sur les pêches artisanales soit développé. Cette décision est motivée par le fait que l'importance des pêches artisanales et leur rôle en termes de contribution à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire sont de plus en plus reconnus et également par les conseils formulés par plusieurs conférences globales et régionales et réunions consultatives sur comment mieux concilier les pêches responsables et le développement social dans les communautés de pêche côtières et continentales.

Les Directives sont volontaires, axées sur les besoins des pays en développement, et propres aux pêches artisanales dans les eaux marines et continentales et s'appliquent tant à la pêche qu'aux activités après capture et en amont qui lui sont liées. Elles étayent les initiatives régionales et internationales pour la réduction de la pauvreté et le développement social et économique équitable, dans le but d'améliorer la gouvernance des pêches et d'encourager l'utilisation durable des ressources.

*Leur objectif est de fournir des conseils et des recommandations, d'établir des principes et des critères, et de divulguer l'information nécessaire aux États et aux parties prenantes pour garantir des pêches artisanales sûres et durables et les moyens d'existence qui en découlent.*

Elles sont le fruit d'un processus participatif basé sur une approche ascendante (Bottom-up). De 2010 à 2013, la FAO a animé un processus mondial qui a fait participer plus de 4 000 représentants des gouvernements, des artisans pêcheurs, des travailleurs de la pêche et de leurs organisations, des chercheurs, des partenaires de développement et d'autres parties prenantes compétentes de plus de 120 pays. **Le texte issu de ces consultations a servi de base de travail à une consultation technique de la FAO, dont les membres se sont réunis en mai 2013 et en février 2014 pour mettre au point le document final.**

L'approbation des Directives sur la pêche artisanale par le Comité des pêches, à sa trente et unième session, en juin 2014, est une étape majeure pour l'avènement d'un secteur de la pêche artisanale sûr et durable.

Elles sont un outil essentiel à l'appui de la concrétisation de la vision de la FAO – **éliminer la faim et favoriser le développement durable** – énoncée dans le nouveau Cadre stratégique. Elles offrent des repères pour le dialogue, pour les processus d'élaboration des politiques et pour les mesures à prendre à tous les niveaux, qui peuvent aider le sous-secteur à contribuer pleinement à la sécurité alimentaire et à l'élimination de la pauvreté. **Il convient de souligner que ces Directives sont d'application volontaire, de portée mondiale et qu'elles font une place particulière aux besoins des pays en développement.**

## **2. Importance des Directives sur la pêche artisanale durable pour la pêche artisanale en Afrique**

Les directives ont pour but de soutenir les millions d'hommes et de femmes, en particulier dans les pays en développement, en défendant leurs droits humains et en sauvegardant les ressources dont ils dépendent pour vivre.

Elles sont un outil clé pour encourager la mise en œuvre de politiques nationales, de pratiques et de comportements, en faveur de la pêche artisanale durable, afin de renforcer la contribution fondamentale de ce sous-secteur à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté.

Elles sont particulièrement importantes pour le développement durable de la pêche artisanale en Afrique, vu l'importance de ce sous-secteur pour notre continent et requiert que les Etats Membres de la FAO et à tous leurs partenaires relèvent le défi de sa mise en œuvre.

Aujourd'hui, 100 millions d'hommes et de femmes sont employés dans la pêche artisanale africaine qui contribue pour 60% à la production du secteur. **La plus grande partie de ce**

poisson sert à nourrir les populations locales. Plus de 200 millions d'africains dépendent du poisson comme principale source de protéines et de vitamines. **La pêche artisanale constitue partout un filet de sécurité et de stabilité sociale.**

Les orientations et mesures contenues dans les Directives sont des outils pertinents lesquels, s'ils sont bien mis en œuvre, peuvent aider à améliorer les performances actuelles de ce sous-secteur et globalement du secteur des pêches dans les pays membres. Forte de cette conviction sur la pertinence du contenu et de l'approche des directives volontaires pour une pêche artisanale durable, la CAOPA s'est engagée auprès des Etats et de la FAO pour leur diffusion et leur application selon les spécificités de chaque pays membre en Afrique.

### **3. Objectif et déroulement de l'atelier**

Dans chaque Etat africain membre de la FAO, la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA) en collaboration avec la fédération membre et en partenariat avec le ministère en charge des pêches organise un atelier de deux (02) jours devant regrouper une quarantaine de professionnels de la pêche artisanale, des organisations d'appui de la société civile, des représentants des administrations concernées (recherche, administrations en charge de la pêche, de l'environnement, de la santé, de l'éducation, du tourisme) ou d'autres institutions impliquées dans la gestion du secteur.

#### **3.1. Objectifs :**

- Échanger sur le contenu et l'approche des directives avec les professionnels de la pêche artisanale, la société civile, les administrations concernées (y compris la recherche) pour une mise à niveau des parties prenantes ;
- Porter la réflexion vers le développement d'un plan d'action national pour une pêche artisanale durable.

#### **3.2. Déroulement de l'atelier :**

Il sera procédé à :

- Un exposé sur les directives de la FAO pour une pêche artisanale durable, par la CAOPA ;
- La situation de la pêche artisanale du pays, présentée par le Ministère en charge du secteur ;

- Une réflexion sur les voies et moyens de mise en œuvre des Directives au niveau national (Plan d'actions national) notamment :
  - ✓ Identifier les aspects et enjeux les plus urgents à prendre en compte tels que par exemple : la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, la création et la consolidation des emplois, la gouvernance mettant en exergue l'équité principalement à l'égard des femmes, la gestion durable des ressources dans un environnement favorable.
  - ✓ Recenser les axes prioritaires d'interventions éventuels et les parties prenantes ;
  - ✓ Réfléchir sur la mise en place d'un dispositif opérationnel de coordination et de suivi et d'évaluation des activités.

#### **4. Résultats attendus :**

- 4.1. Les Directives sont comprises et appropriées par les participants ;
- 4.2. Les représentants des parties prenantes s'engagent à participer à la diffusion et la vulgarisation des directives au niveau de leurs corporations respectives ;
- 4.3. Les axes prioritaires d'interventions du plan d'action national sont identifiés approuvés pour être proposés aux autorités compétentes concernées ;
- 4.4. Les éléments de base du schéma de création, composition et fonctionnement de l'organe de pilotage du processus sont discutés et une équipe est désignée pour sa finalisation.